



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 44955

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la politique de développement du fret ferroviaire menée par la SNCF. Le plan Fret SNCF 2004-2006 prévoit, dès cette année, la suppression de cent gares ouvertes au trafic fret de seize gares principales fret, de quatre triages sur les dix-huit en service avec pour conséquence sociale ultime la disparition de 2 529 emplois. Ce plan, établi en dépit du bon sens et à l'encontre des tendances actuelles privilégiant le fret ferroviaire sur le fret routier, porte un très mauvais coup à l'économie en mécontentant un grand nombre d'entrepreneurs, notamment dans la filière bois qui est l'une des plus éprouvées. Mais il porte également un très mauvais coup à l'environnement et à la politique de sécurité routière puisqu'il aura pour principale conséquence d'accroître très significativement le trafic des poids lourds en France. Les professionnels avancent le nombre de 100 000 camions supplémentaires rien que pour le transport du bois. En avalisant tacitement ce programme inique, le ministre démontre le peu de cas qu'il fait du développement durable revendiqué comme étant l'une des priorités du Président de la République. C'est pourquoi, il lui demande d'indiquer quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour empêcher une entreprise nationale de saborder une partie de ses missions de service public.

Texte de la réponse

L'activité Fret SNCF a enregistré une perte de 450 millions d'euros en 2003. De nombreux trafics sont aujourd'hui réalisés à perte pour la SNCF. Le parc de matériel roulant est ancien. La qualité des prestations ne répond pas aux attentes des clients. Ce constat est largement partagé par l'ensemble des professionnels utilisant le mode ferroviaire ainsi que par de nombreux élus qui estiment que les prestations fournies par Fret SNCF ne sont pas conformes à l'attente de ses clients. Cette situation, en l'absence de réaction de la part de l'entreprise, pouvait conduire à une disparition à terme de l'activité Fret SNCF. C'est donc dans ce contexte que la SNCF a mis en place un plan de restructuration de son activité fret, visant à restaurer l'équilibre économique de l'activité dès 2006. C'est un préalable indispensable pour espérer le retour au développement de cette activité et atteindre l'objectif de devenir, pour la SNCF, l'un des tout premiers opérateurs ferroviaires à l'échelle de l'Europe. Le Gouvernement soutient la SNCF dans sa politique volontariste de redressement du fret. Sous réserve de l'approbation de la Commission européenne, l'État recapitalisera l'entreprise à hauteur d'une somme de 800 millions d'euros. Les versements seront échelonnés sur une période de trois ans d'ici 2006 et feront l'objet d'un suivi par indicateurs qui conditionnera leur versement. Ce soutien financier doit couvrir à la fois les pertes financières de l'activité jusqu'en 2007, mais également soutenir l'important programme d'investissement de 500 millions d'euros pour le matériel roulant et de 67 millions d'euros pour les systèmes d'informations. Par ailleurs, le plan de redressement de Fret SNCF prévoit des mesures permettant de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production et une orientation de la politique commerciale vers un ajustement des tarifs. La mise en oeuvre de ce plan de redressement pour l'activité Fret SNCF peut conduire l'entreprise publique à renoncer à certains trafics dont le potentiel économique s'avérerait insuffisant, mais qui contribuaient à maintenir l'attractivité de certains territoires. Les préoccupations et les inquiétudes que ce plan peut susciter

dans les régions concernées sont tout à fait compréhensibles. D'une manière générale, il est demandé à la SNCF de veiller à trouver des accords qui permettent à la fois de poursuivre une pratique de transport conforme au développement de la région tout en sachant optimiser l'utilisation des moyens de transport existants pour créer une complémentarité entre eux. En tout état de cause, il semble nécessaire que le plan de redressement de Fret SNCF se réalise pleinement et rapidement pour permettre au fret ferroviaire de redevenir un outil de transport pertinent au service du développement durable. En ce qui concerne le transport de bois, et au-delà de cas particuliers, une hausse moyenne de 5 % par rapport aux tarifs en vigueur en 2003 a été appliquée, dans une première étape, au trafic du bois rond. Devant l'inquiétude de la profession et de ses représentants, la SNCF a mis en place des rencontres régulières, tant au niveau national qu'au niveau régional, afin de pouvoir mieux identifier les possibilités d'amélioration de la productivité et de l'organisation logistique de ce trafic. Sur cette base, la SNCF devrait être en mesure de déterminer rapidement ses prochaines offres tarifaires. Il convient donc d'attendre ses propositions afin d'apprécier si les professionnels de la filière bois les estiment acceptables.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44955

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5948

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7774